



Appel de projets

Pour améliorer l'accès économique aux
aliments nutritifs pour des personnes en
situation de pauvreté et d'exclusion sociale

Présenté par : la Direction de santé publique

Date : Juin 2026

Production

Santé Québec Abitibi-Témiscamingue

Direction de santé publique

1, 9^e Rue

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9

Table des matières

1. MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
2. DÉFINITION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....	3
3. FINANCEMENT.....	3
4. ÉNONCÉS DE L'ENTENTE CLIENTÈLE CIBLE PRIORITAIRE.....	4
5. PROCÉDURE POUR LE CHEMINEMENT DES PROJETS	5
ANNEXE A : DÉTERMINANTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	8
ANNEXE B : STATISTIQUES.....	12
ANNEXE C : CRITÈRES D'ANALYSE.....	14

Mise en contexte et objectifs

L'appel de projets pour accroître la sécurité alimentaire en Abitibi-Témiscamingue s'inscrit dans l'action 2.1.3.4 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029. Les objectifs poursuivis sont d'accroître la sécurité alimentaire des personnes vulnérables¹ en agissant de façon structurante² sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire, soit :

- en renforçant l'accès économique à des aliments sains pour des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale par le soutien à des actions structurantes et des organismes les rejoignant;
- en contribuant à la prévention ou la diminution de l'insécurité alimentaire des personnes, à l'amélioration de la sécurité alimentaire des communautés, ainsi qu'à la création de systèmes alimentaires durables et équitables.

Plus spécifiquement, l'action 2.1.3.4 vise à :

- soutenir des projets et des organismes qui ont le potentiel d'améliorer le pouvoir d'achat des personnes et des familles en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale;
- améliorer la participation sociale et économique des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- créer des opportunités d'emploi et des initiatives de préemployabilité pour soutenir des jeunes et des personnes éloignées du marché du travail, lorsque faisable et pertinent;
- soutenir des initiatives de réduction des pertes et du gaspillage alimentaire qui renforcent l'accès à coût abordable à des aliments sains issus du réemploi alimentaire, lorsque faisable et pertinent;
- inscrire les actions soutenues en sécurité alimentaire dans des planifications territoriales concertées.

Une planification territoriale concertée est une démarche collective élaborée avec les partenaires concernés. Cette planification repose sur une lecture partagée du territoire, l'identification des besoins exprimés par les communautés, l'expertise des partenaires et l'analyse des données. Elle vise la cohérence et la complémentarité des actions, l'implication des personnes vulnérables et la mobilisation des acteurs intersectoriels pour mettre à profit leurs expertises. Concrètement, la démarche doit:

- Être basée sur une connaissance des inégalités sociales en alimentation et des besoins sur le territoire;
- Prendre en considération les autres actions du milieu;
- Décrire l'impact souhaité sur les déterminants structuraux ou intermédiaires des inégalités sociales en alimentation;
- Être réfléchie et réalisée en concertation avec les partenaires du milieu.

¹ Les personnes les plus vulnérables concernant la sécurité alimentaire sont, notamment : les ménages à faible revenu, les ménages faiblement scolarisés, en situation d'itinérance, les autochtones, les immigrants, les familles monoparentales avec une femme à leur tête, les familles de grande taille, les personnes ayant une incapacité permanente de travailler, les enfants âgés de 12 à 17 ans, etc. (Agence de la santé publique du Canada).

² Caractéristiques d'un projet structurant : représente un potentiel d'impact réel et continu sur le développement du territoire, favorise la concertation, le partenariat et l'engagement de tous les acteurs concernés par une problématique, laisse des traces en dotant le milieu d'une structure de développement qui a un effet multiplicateur permettant à la communauté de développer d'autres initiatives, contribue de façon significative à améliorer la qualité de vie, démontre qu'il a la capacité de mobiliser les acteurs locaux et/ou régionaux, en amont, en continu, ou en aval de sa réalisation.

Définition de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire signifie que :

- chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine;
- l'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie;
- l'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés;
- les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur le plan personnel ainsi que culturel;
- les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine;
- la consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales;
- les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un système agroalimentaire durable.

Les déterminants de la sécurité alimentaire peuvent concerner les individus, la communauté ou la société (voir annexe A, page 7). Toutefois, **le présent appel de projets concerne uniquement les déterminants collectifs**, pour améliorer les caractéristiques environnementales et les facteurs socioéconomiques qui sont à l'origine des iniquités sociales.

Financement

Répartition des fonds

Afin de partager les montants de façon équitable entre les territoires de MRC, l'indice combiné de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) ainsi qu'un montant de base annuel seront utilisés. Les montants disponibles pour la période 2026-2027 pour chacun des territoires de MRC sont les suivants :

Territoires de MRC	Montant 2026-2027
Témiscamingue	20 093 \$
Rouyn-Noranda	25 396 \$
Abitibi-Ouest	24 960 \$
Abitibi	17 780 \$
Vallée-de-l'Or	36 871 \$
Région A-T	125 100 \$

La Direction de santé publique (DSPu) souhaite investir les fonds de façon équitable entre les territoires de MRC. Toutefois, si peu de projets émanent d'un territoire, la DSPu se réserve le droit d'accorder un montant supérieur aux MRC qui expriment davantage de besoins liés à la sécurité alimentaire.

Énoncés de l'entente clientèle cible prioritaire

Promoteurs admissibles

- Organisme incorporé à but non lucratif (OBNL);
- Coopérative;
- Municipalité et municipalité régionale de comté (MRC);
- Organisme autochtone admissible à un financement provincial;
- Centre de services scolaire
- École (le centre de services scolaire doit être l'organisme promoteur du projet);
- Cégep;
- UQAT;
- CPE;
- Entreprise d'économie sociale;
- Organisme qui parraine bénévolement un regroupement de citoyens ou un groupe de concertation.

Durée de projets

Les projets devront généralement avoir une durée maximale de douze mois.

Montant d'aide minimal

Le montant d'aide minimal est de 5 000 \$.

Les dépenses admissibles

- Les dépenses liées directement à la réalisation des activités du projet :
 - la rémunération ponctuelle,
 - les coûts d'honoraires professionnels,
 - le matériel et fournitures
 - l'achat ou location d'équipement,
 - les frais de déplacement
 - l'achat d'aliments (maximum 20 % de l'allocation).
- Toutes autres dépenses justifiées pour la réalisation du projet et reconnues admissibles par le comité d'analyse au moment de l'attribution de l'aide financière;
- Les frais de gestion du projet (maximum 10 % de l'allocation).

Seules les dépenses effectuées à la suite de la signature du protocole d'entente avec la DSPu de Santé Québec Abitibi-Témiscamingue seront admissibles.

Les dépenses non admissibles

Les projets qui concernent les déterminants individuels de la sécurité alimentaire (dépannage alimentaire, banque alimentaire, popotes roulantes, cuisines collectives, etc.) ne sont pas admissibles.

Les autres dépenses non admissibles sont les suivantes :

- dépenses affectées à un projet ou à des activités déjà réalisées avant l'acceptation du projet par la DSPu;
- frais de fonctionnement réguliers du promoteur;
- soutien à la mission de base des organismes;
- projets d'immobilisation;
- campagne de financement;
- projets de recherche;
- le fonds ne peut se substituer à d'autres sources d'aides disponibles.

Critères d'analyse

Le projet doit :

- répondre aux objectifs du fonds et permet d'agir sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire (voir annexe A, page 7);
- avoir un impact sur la population et les personnes en situation de vulnérabilité (les statistiques en Annexe B identifient la population la plus à risque d'être en situation de vulnérabilité);
- être structurant (impact réel et continu, concerté, effets multiplicateurs);
- permettre la participation de personnes en situation de vulnérabilité à l'idéation et à la réalisation du projet;
- inclure un budget et un échéancier réaliste;
- être durable;
- proposer un processus d'évaluation.

Procédure pour le cheminement des projets

Cheminement des projets

- Soumettre le **Formulaire de dépôt de projets** à la DSPu de Santé Québec Abitibi-Témiscamingue au plus tard le **2 octobre 2026**. Après cette date et jusqu'au 18 décembre 2026, les sommes non engagées seront disponibles pour toute la région, incluant aux MRC qui ont déjà atteint le montant prévu.
- Analyse des projets par le comité d'analyse composé des représentants suivants : Santé Québec Abitibi-Témiscamingue, comité intersectoriel régional en saines habitudes de vie, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Les promoteurs sont informés par écrit de la décision prise par les représentants du comité d'analyse dans un délai de quatre semaines suivant la date limite de dépôt de projet.
- Le comité analysera les dépôts de projets selon les critères en annexe C.

- Signature d'un protocole d'entente avec la DSPu de Santé Québec Abitibi-Témiscamingue, lorsque les projets sont retenus par le comité d'analyse.

Documents à joindre avec une demande de financement

- le formulaire de demande de financement rempli et signé;
- la résolution du conseil d'administration autorisant le dépôt du projet et identifiant le signataire autorisé l'ensemble des documents liés au dépôt et à la réalisation d'un projet;
- les lettres d'appui des partenaires du milieu;
- tout autre document jugé requis par le promoteur.

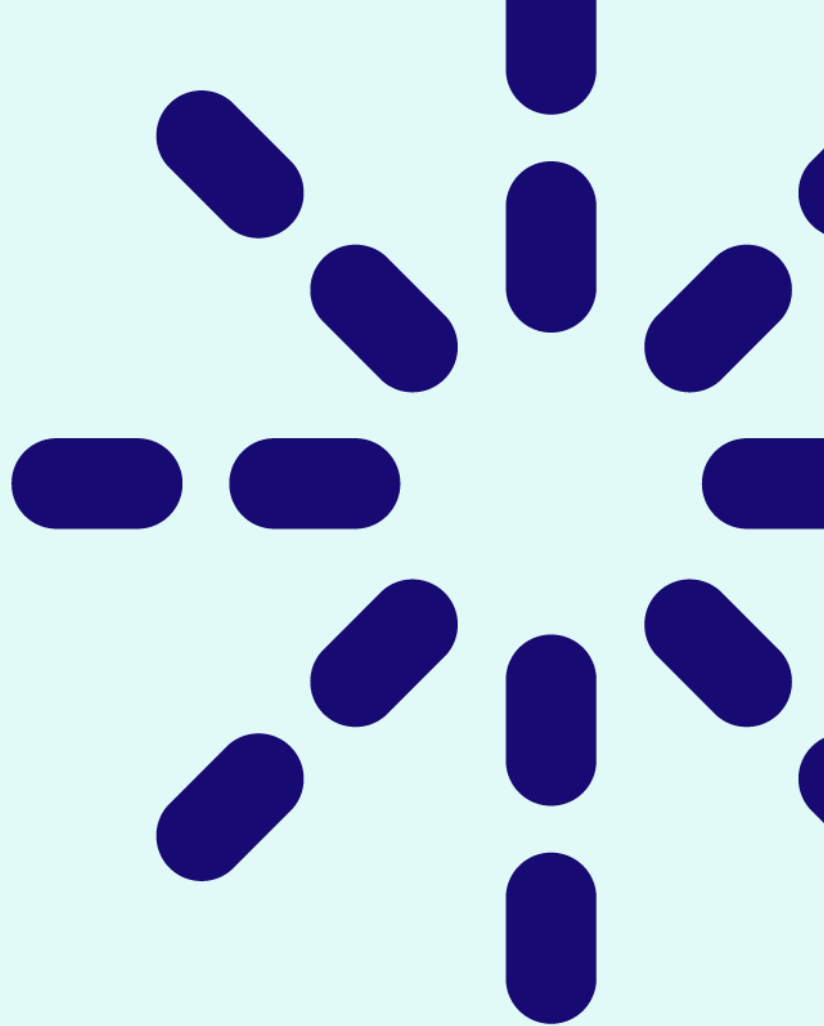
Dépôt d'un projet

Le formulaire de dépôt de projets rempli, **numérisé et signé**, ainsi que l'ensemble des documents liés au dépôt d'un projet doivent être transmis par courrier électronique au 08.cierrat.dspu.promotion.prevention@ssss.gouv.qc.ca au plus tard le **2 octobre 2026**. Après cette date et jusqu'au 18 décembre 2026, les sommes non engagées seront disponibles pour toute la région, incluant aux MRC qui ont déjà atteint le montant prévu.

Pour de l'appui dans la réflexion de votre projet ou de la rédaction de votre dépôt de projet ou toute question, n'hésitez pas à contacter l'équipe de Prévention et Promotion à la DSPu de Santé Québec Abitibi-Témiscamingue par courriel au 08.cierrat.dspu.promotion.prevention@ssss.gouv.qc.ca.

Exemples de projets structurés et structurants

Des exemples de projets structurants sont présentés dans l'annexe A.



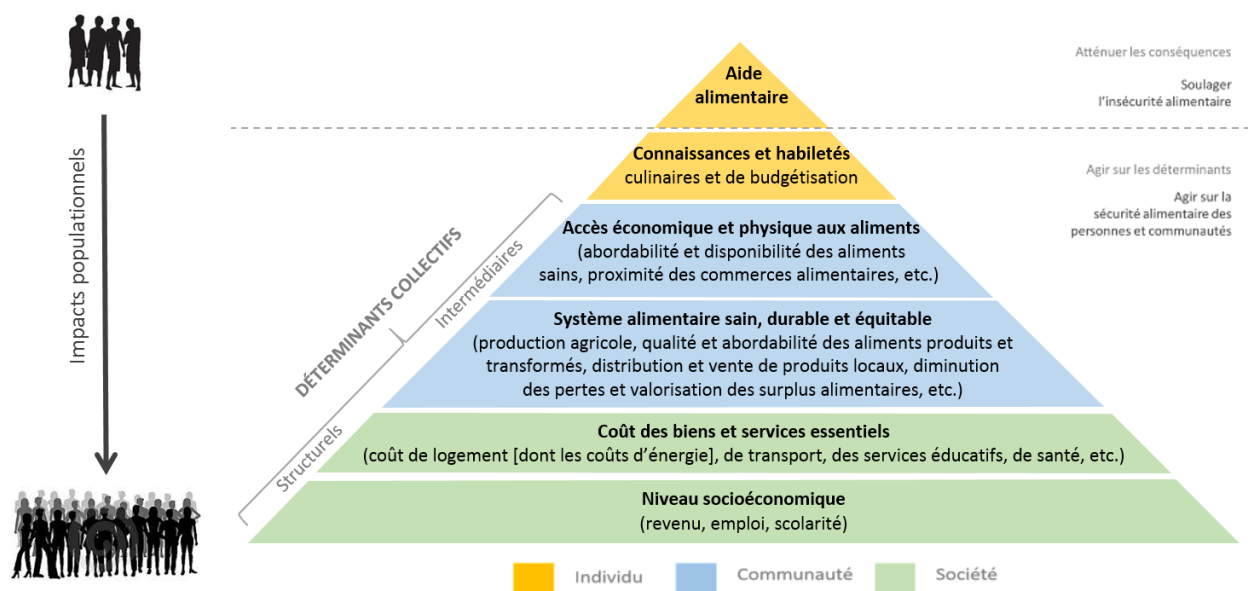
Annexe A

Déterminants individuels et collectifs de la
sécurité alimentaire

Annexe A : Déterminants individuels et collectifs de la sécurité alimentaire

Déterminants individuels : l'aide alimentaire, les connaissances et les habiletés

Les deux niveaux supérieurs de la pyramide des impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire sont l'aide alimentaire et les connaissances et les habiletés constituent des déterminants individuels de la sécurité alimentaire. Ils concernent, par exemple, l'aide alimentaire, la distribution alimentaire auprès de populations vulnérables (popotes roulantes), les activités éducatives et de sensibilisation telles que les cuisines collectives et les ateliers de jardinage. **Les actions qui s'inscrivent dans ce volet ne sont pas admissibles dans le cadre de cet appel de projets³.**



Déterminants collectifs : Accès économique et physique aux aliments

L'accessibilité économique et physique influence la capacité des personnes à se procurer des aliments sains à coûts abordables. Diverses initiatives pourraient être réalisées en vue d'avoir un impact pour ce déterminant⁴ :

- **Épiceries économiques** : ex. : épicerie solidaire, communautaire à but non lucratif, coopérative d'alimentation de proximité, épicerie économique au sein de communautés en situation de vulnérabilité (ex. : dans les habitations subventionnées), transformation et vente des invendus à coût abordable, etc.
- **Groupes d'achats** : ex. : groupes d'achats de fruits et légumes frais, de denrées périssables ou non périssables, de semences, etc.
- **Agriculture de proximité** : ex. : jardin collectif, communautaire, agriculture urbaine dont le jardinage urbain, aménagements comestibles, jardin de production (approvisionnement alimentaire collectif), etc.

³ Chénier, G. (2017). *Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire : Agir là où ça compte!* Chantier sur les déterminants sociaux de la santé. Longueuil. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique.

⁴ Les exemples de projets identifiés dans les encadrés gris proviennent de façon intégrale de Chénier, 2017.

- **Marchés de proximité** : ex. : marché mobile/ambulant, marché maraîcher, marché de producteurs, marché citoyen, marché de quartier, marché de solidarité/écomarché virtuel, valorisation des invendus des marchés, soutien à la consolidation des activités de marchés (ex. : regroupement, association...), etc.
- **Approvisionnement à la ferme** : ex. : kiosques fermiers, achat direct à la ferme, autocueillette, cueillette des fruits et légumes déclassés, récupération -dont le glanage- et vente par des circuits courts des surplus agricoles, agriculture soutenue par la collectivité, faciliter le transport vers les lieux d'approvisionnement à la ferme, etc.
- **Accès aux lieux d'approvisionnement et livraison des achats alimentaires effectués dans un commerce** : ex. : livraison à domicile de denrées non transformées, épicerie en ligne avec option de livraison, faciliter le transport vers les lieux d'approvisionnement alimentaire (ex. : navette, jumelage/covoiturage, transport bénévole, circuit de transport collectif (TC), etc.), tarification sociale des services de TC vers les ressources et organismes en sécurité alimentaire, accès universel aux commerces alimentaires, etc.
- **Amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre alimentaire de proximité** : ex. : amélioration de l'offre alimentaire dans les commerces de proximité existants (dépanneurs, pharmacies, petites épiceries...), implantation de supermarchés, épiceries et fruiteries dans des « déserts alimentaires » ou au sein d'un secteur mal pourvu en matière d'aliments sains, plate-forme de mise en vente à coût abordable des surplus alimentaires des commerces, etc.

Déterminants collectifs : Système alimentaire sain, durable et équitable

De nombreuses parties prenantes issues des secteurs municipal, de l'éducation, économique, de la santé et des services sociaux, ont un impact sur des déterminants de la sécurité alimentaire. Ces derniers peuvent, par exemple, avoir une influence sur le revenu disponible ou sur niveau de scolarité de la population. En ce sens, pour contribuer à ce que les populations vulnérables aient un accès durable et équitable à une saine alimentation, ces acteurs peuvent initier de nombreux projets⁵.

- **Mesures d'employabilité au sein du système alimentaire** : ex. : préemployabilité, employabilité, mesures de reconnaissance des compétences au cœur du système alimentaire (production, transformation, distribution, vente et restauration, valorisation).
- **Alimentation institutionnelle responsable en milieu défavorisé** : ex. : tarification sociale des services alimentaires, amélioration de la qualité de l'offre alimentaire (fruits et légumes), approvisionnement de proximité, coopérative d'alimentation en milieu scolaire, etc.
- **Interventions globales et intégrées sur la sécurité alimentaire** : ex. : favoriser l'établissement de lieux dédiés à l'alimentation dans les quartiers et communautés (ex. : centre alimentaire communautaire) intégrant une large gamme d'interventions sur les déterminants individuels et collectifs de la sécurité alimentaire dans un espace (bâtiment, îlot au sein d'un quartier), regroupement de services d'organisations, planification territoriale intégrée de l'offre de services, etc.
- **Pouvoir d'agir des communautés sur la sécurité alimentaire** : ex. : caractérisation de l'état de la sécurité alimentaire au sein d'une communauté, planification d'actions globales et intégrées sur le système alimentaire (ex. : conseil alimentaire, politique alimentaire, plan d'action concerté et intersectoriel, etc.).
- **Aménagement et politiques municipales favorables à la sécurité alimentaire** : ex. : élaboration d'une vision, d'orientations et d'un plan d'action en vue de soutenir la consolidation d'un système alimentaire sain durable et équitable (ex. : politique « ville nourricière », adapter les outils de planification et la réglementation afin de favoriser l'accès à des aliments sains dans les secteurs en situation de vulnérabilité et sur l'ensemble du territoire

⁵ Les exemples de projets identifiés dans les encadrés gris proviennent de façon intégrale de Chénier, 2017.

municipal, notamment au sein du schéma d'aménagement et des plans d'urbanisme, intégration dans les politiques municipales d'interventions favorisant la sécurité alimentaire au sein des politiques de développement social, familial, de loisirs, etc.), favoriser la protection et la valorisation du territoire productif (ex : aménagements comestibles, permettre dans toutes zones l'usage « agriculture urbaine », programme de soutien au développement de l'agriculture urbaine, etc.), soutenir l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre alimentaire dans les commerces existants (ex. : incitatifs financiers, permettre la vente de fruits et légumes sur des étals extérieurs en façade, etc.).

- **Gestion et valorisation des déchets alimentaires :** ex. : réduction des déchets alimentaires et d'emballage, valorisation des denrées alimentaires invendues, etc.

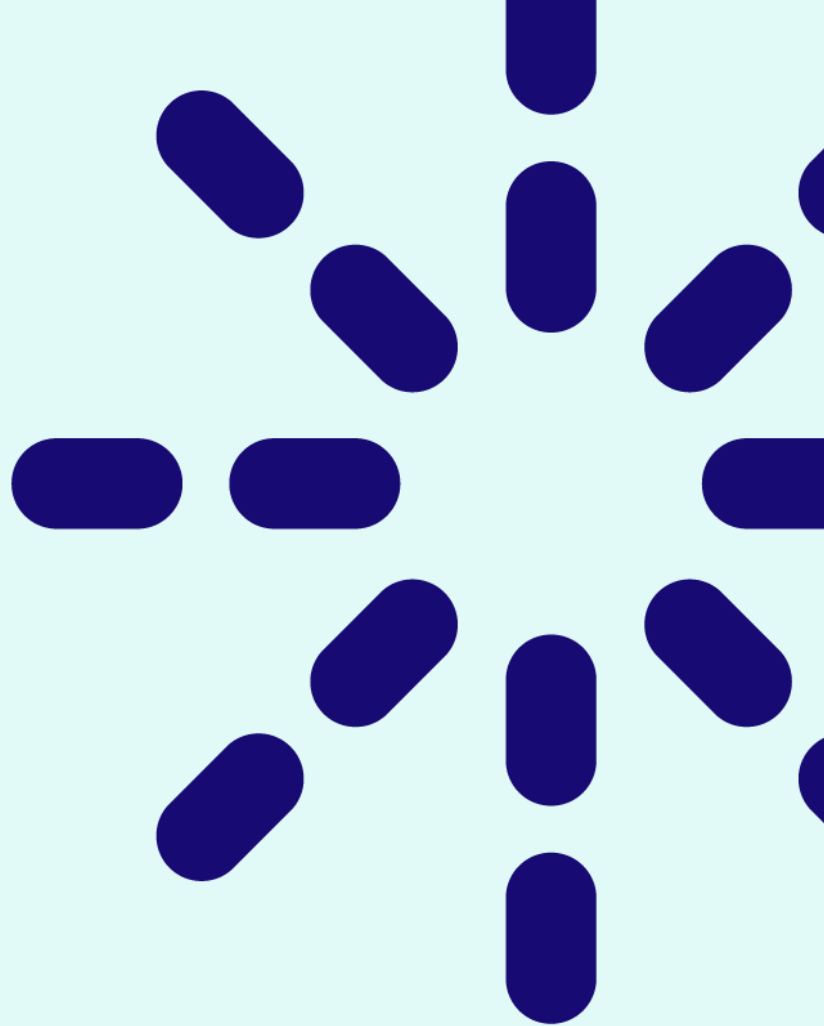
Déterminants collectifs : Coûts des biens et services essentiels et niveau socioéconomique

Le revenu disponible constitue le principal facteur qui influence la capacité des personnes à avoir accès à une saine alimentation. Les principaux postes budgétaires des ménages sont le logement et le transport.

Quant au niveau socioéconomique, il se définit par le niveau de scolarité et de revenu ainsi que par le type d'emploi occupé. Il est possible d'avoir un impact sur ces déterminants en soutenant notamment des initiatives en lien avec sécurité alimentaire (plateaux de travail au sein de projets en sécurité alimentaire (transformation alimentaire, jardinage, cueillette aux champs, etc.)), formation aux métiers de cuisinier et d'aide-cuisinier avec soutien à l'intégration en emploi au sein d'un organisme en sécurité alimentaire, etc.

Enfin, la figure suivante³ présente diverses activités et initiatives qui concernent les déterminants individuels (non admissibles dans le cadre de ce fonds), environnementaux et socioéconomiques de la sécurité alimentaire.





Annexe B

Statistiques

Annexe B : Statistiques

En Abitibi-Témiscamingue, environ 7 % des personnes de 12 ans et plus en 2017-2018 faisaient partie d'un ménage ayant connu l'insécurité alimentaire au cours d'une période de 12 mois⁶. Une collecte de données de l'Institut national de santé publique du Québec de février 2026⁷ suggère que l'insécurité alimentaire marginale, modérée ou grave pour les petites régions se situe à l'entour de 13,5 %, mais nous n'avons pas de données spécifiques pour la région.

Les personnes les plus vulnérables concernant la sécurité alimentaire sont, notamment : les ménages à faible revenu, les ménages faiblement scolarisés, en situation d'itinérance, les autochtones, les immigrants, les familles monoparentales avec une femme à leur tête, les familles de grande taille, les personnes ayant une incapacité permanente de travailler, les enfants âgés de 12 à 17 ans, etc.⁸

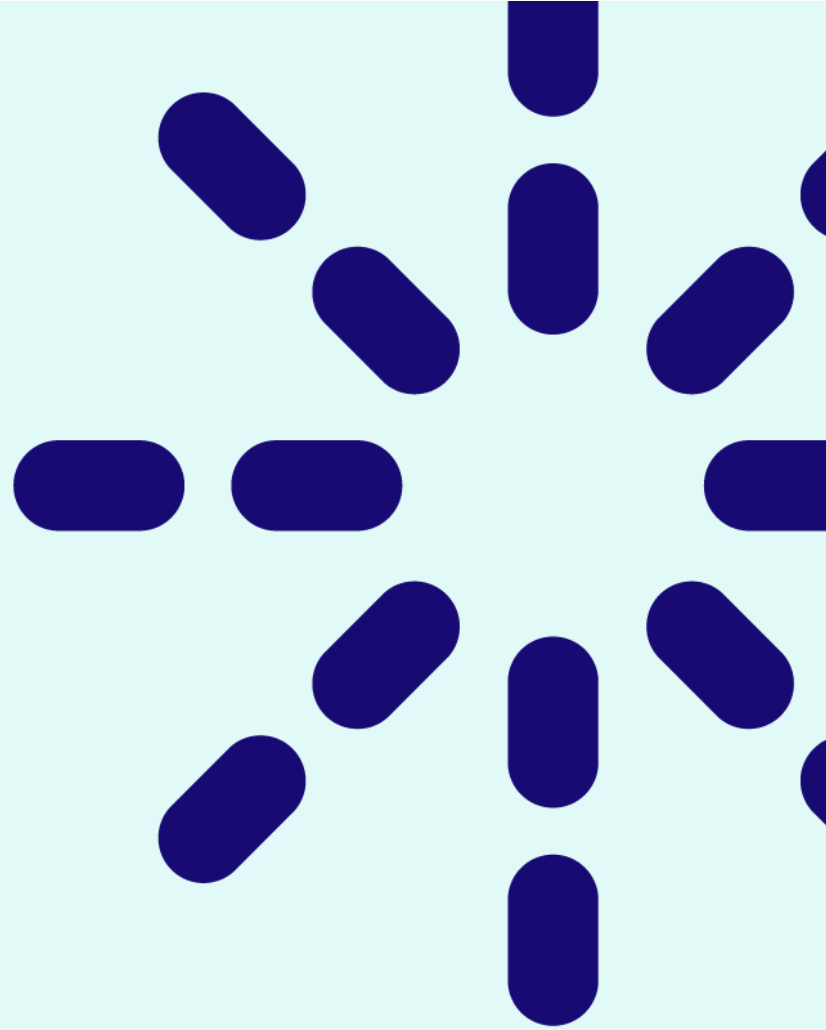
En 2023, 7,5 % des familles de la région vivaient sous la mesure de faible revenu. Le pourcentage de familles vivant sous la mesure de faible revenu est nettement plus élevé au sein des familles monoparentales, qu'au sein des familles biparentales. Par exemple, dans la région, il est de 26,4 % dans les familles monoparentales, contre 4,1 % dans les familles biparentales⁹.

⁶ https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/DET_ENV-SOCIOECONO/SITUATION-FINANCIERE/2020-11_insecurite_alimentaire_2017-2018.pdf

⁷ <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondage-prevention-habitudes-de-vie/nutrition-1mars2025>

⁸ Agence de la santé publique du Canada

⁹ https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/DET_ENV-SOCIOECONO/SITUATION-FINANCIERE/familles_mfr_2023.pdf



Annexe C

Critères d'analyse

Annexe C : Critères d'analyse

Les projets soumis seront évalués selon ces critères :

Concertation du milieu : Le projet est issu d'une concertation d'acteurs du milieu et s'inscrit dans une planification concertée (ex.: santé, éducation, organismes communautaires, instance de concertation, etc.). OU Le projet est élaboré en collaboration avec les partenaires ou acteurs pertinents et concernés du milieu
Réponse aux objectifs : Le projet soumis répond clairement à un ou plusieurs des objectifs de l'appel de projets dans la section 1 du document à la page 2.
Retombées du projet : le projet génère des retombées positives et concrètes pour les populations ciblées, particulièrement celles vivant en contexte de vulnérabilité, ou la communauté
Qualité du projet : le projet est bien structuré, cohérent et basé sur des pratiques pertinentes
Faisabilité : le projet peut être réalisé avec les ressources disponibles (humaine, technique, financière et temporelle)
Évaluation : des moyens sont prévus pour mesurer les résultats et l'atteinte des objectifs
Pérennité du projet : Démonstre un potentiel de maintien ou de transfert des actions, matériel ou connaissances

